

GOUVERNEMENT DE DJIBOUTI

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Titre du projet: Appui à l'Opérationnalisation du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) à Djibouti.

Brève Description du projet

Le MAEP est un mécanisme d'autoévaluation auquel les pays membres de l'Union Africaine adhèrent volontairement et qui contribue à la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en promouvant l'adoption de politiques, de standards et de pratiques qui mènent à la stabilité politique, une croissance économique soutenue, un développement durable et une intégration économique continentale accélérée. Le projet va contribuer à finaliser le premier rapport de revue du pays ainsi que son plan d'action et, dans le même temps, il établit les structures organisationnelles et les procédures nécessaires au MAEP en tant que processus en cours et ouvert. Pour ce faire, le projet développe les capacités au sein des institutions clés du MAEP pays, réalise la sensibilisation aux questions du MAEP et garantit la participation de la Société Civile. L'approche stratégique du projet est basée sur le principe de la complémentarité et de l'inclusion pour s'assurer que l'opérationnalisation du MAEP n'est pas une duplication de mécanismes ou processus déjà en cours, d'une part, et que le plan d'action est un point de référence opérationnel et largement accepté dans le champ de la gouvernance à Djibouti, d'autre part.

Effet UNDAF: Effet Programme UNDAF: D'ici à 2012, tous les acteurs élaborent et mettent en œuvre de manière participative et transparente des politiques de développement

Effets escomptés du Programme: Tous les acteurs (gouvernement, Parlement, secteur privé, régions, société civile) participent à la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement.

Produits attendus: (i) Les Instituts Techniques de Recherches sont recrutés et élabore le Rapport d'Autoévaluation du Pays d'en partant du questionnaires du MAEP ; ((ii) Le Plan d'Action National est élaboré ; (iii) Le Rapport d'Auto évaluation élaboré et transmis au secrétariat continental (iv) Le rapport d'évaluation de Djibouti est soumis au Forum des Chefs d'Etats ; (v) Les recommandations sont mises en œuvre et le processus MAEP est institutionnalisé et pérennisé à Djibouti

Agence de mise en œuvre : La Commission Nationale du MAEP Djibouti

Partenaires : Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

Partenaires Techniques et Financiers : PNUD-BAD-BM-USAID-UE-AFD-GTZ-CEA

Titre du projet : Appui au MAEP	
Domaine stratégique: Gouvernance démocratique	
Numéro du projet:	_____
Durée du projet d'évaluation (14 mois)	Fin du processus
Début du projet:	Avril 2012
Fin du projet	Décembre 2012
Arrangement de gestion: Commission Nationale du MAEP/PNUD	

Année:	2012
Montant estimatif du budget:	608 825 \$
Ressources allouées:	\$
Ressources à mobiliser	405 780 \$
Gouvernement (en nature)	203 045 \$

Noms

SE Mr Mahmoud Ali Youssouf
Ministre des Affaires Etrangères et de
La Coopération Internationale :

Mme Hodan Haji Mohamud,
Représentant Résident PNUD

Mr Omar Osman Rabeh
Président Coordinateur de la Commission
Nationale du MAEP



Date 23 AVR. 2012

Partie 1 : ANALYSE DE LA SITUATION

Le développement politique de Djibouti, au cours des dix dernières années (2000-2010), a été caractérisé par une stabilité de ses institutions politiques.

Le système démocratique ainsi mis en place à Djibouti a fait montre d'une stabilité remarquable. Malgré cette stabilité politique et l'installation effective de toutes les institutions prévues par la Constitution, il y a encore une marge de progrès importante à opérer en matière de bonne gouvernance. Le multipartisme a été introduit en 1992 mais des progrès restent encore. La guerre interne qui avait opposé de 1991 à 1994 l'armée nationale aux éléments du Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD) a fait basculer le pays dans une crise économique sans précédente (creusement du déficit budgétaire, arriérés de salaire, chômage, appauvrissement général, destruction d'infrastructures dans les zones de guerre, etc.) et a freiné son développement.

Or sans une bonne gouvernance et des capacités institutionnelles fortes, les objectifs d'accélération de la croissance et de réduction de la pauvreté ne pourraient pas être atteints, quelle que soit la qualité des différentes politiques et réformes menées. Convaincu de cette réalité, le Gouvernement de Djibouti a prévu de faire de la promotion de la bonne gouvernance un des objectifs clefs de son Programme d'Action symbolisé par l'INDS, stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Une des manifestations de cette volonté est l'inscription de la Bonne Gouvernance comme un des axes stratégiques majeurs du Document de l'INDS.

Pour Djibouti, le Mécanisme Africain d'Evaluation par les pairs (MAEP), auquel le Président de la République a adhéré le 1^{er} Juillet 2007, représente ; à l'instar de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide (Avril 2008) un outil indiscutable de renforcement de ses capacités ; le MAEP comprenant aussi bien l'identification des lacunes que l'évaluation des besoins dans le domaine du renforcement des capacités est un processus qui permet d'instaurer un dialogue entre les gouvernés et les gouvernants et aussi une stratégie pour mieux cibler les faiblesses pour apporter des solutions adéquates en vue de prévenir les conflits. Ouvert à tous les Etats membres de l'Union Africaine, le MAEP est un mécanisme d'auto – évaluation auquel adhèrent volontairement ces Etats membres dans le but d'encourager l'adoption des politiques, normes et pratiques qui conduiront à la stabilité politique, la croissance économique élevée, au développement durable et à l'intégration économique régionale accélérée.

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), initiateur de cet outil, sert lui –même de cadre politique stratégique et de programme de développement socioéconomique de l'Union Africaine (AU). La vision du NEPAD est "**d'éradiquer la pauvreté** et de placer les pays tant individuellement que collectivement sur le chemin d'un développement et d'une croissance durable, tout en les amenant à participer très activement à l'économie et à la politique mondiale." Ceci fait appel à une meilleure gouvernance de toutes les structures privées et publiques aussi bien qu'à des plans d'action esquissant les objectifs réalistes du développement durable (tels que l'INDS), renforçant les meilleures pratiques, identifiant les insuffisances et évaluant les besoins pour le renforcement des capacités dans tous les pays africains.

Dans l'esprit du NEPAD, Djibouti a fait l'option d'associer, au processus d'élaboration de l'INDS, non seulement toutes les composantes de la société Djiboutienne (secteurs public et privé, société civile, parlementaires,...), mais aussi l'ensemble de ses partenaires au développement. Ce faisant, il confirme le choix qu'il a fait de poursuivre ses efforts dans la consolidation de l'état de droit dont il a entamé l'édification depuis le début des années 2000.

C'est donc fidèle à cet engagement que le Président de la République de Djibouti a signé en février 2011 un mémorandum d'entente relatif à l'évaluation de son pays avec Mme Julienne Ondziel GNELENGA, membre du Panel des personnalités éminentes en charge du MAEP à Djibouti. Ainsi l'examen du rapport d'évaluation par les pairs de Djibouti est fixé pour janvier 2013.

C'est pour Accompagner la République de Djibouti dans cette démarche et ce processus, que le présent projet a été initié et élaboré par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) et le bureau du programme des nations unies pour le développement (PNUD).

Partie 2 : APPROCHE STRATEGIQUE

La stratégie du projet MAEP Djibouti repose sur une approche participative, intégrée et partenariale, dans une perspective de pérennisation des initiatives entreprises. Elle sera basée sur la création des conditions organisationnelles et pratiques de suivi-évaluation des pratiques du pays en matière de gouvernance par le développement du consensus national et local à travers, d'une part, l'administration autonome du questionnaire d'évaluation proposé par le MAEP Afrique, et d'autre part, des échanges d'expériences avec les autres Etats membres du MAEP.

Premièrement, pour mettre en œuvre le mécanisme, **Djibouti doit** (i) procéder à une autoévaluation conforme aux directives du MAEP dans les quatre domaines que sont la démocratie et la bonne gouvernance politique, la gouvernance économique et la gestion financière et monétaire, la gouvernance d'entreprise, le développement économique et social ; (ii) élaborer un plan d'action basé sur le rapport d'autoévaluation du pays ; (iii) mettre en œuvre le plan d'action, suivre la mise en œuvre et documenter annuellement les progrès accomplis ; (iv) reprendre le cycle de l'autoévaluation après une période de trois à cinq ans.

Deuxièmement, le processus d'autoévaluation est fondé sur les principes suivants : (i) larges mobilisation et consultations des parties prenantes pour garantir que chaque partie prenante a l'opportunité de participer dans le processus et d'apporter une contribution ; (ii) appropriation du processus et des résultats à travers un système et des structures participatifs et inclusifs de gouvernance et un dialogue permanent, des débats et des consultations directs avec le public et à travers leurs structures et formations respectives ; (iii) haut niveau de crédibilité et d'intégrité grâce aux directives stratégiques d'un système inclusif de gouvernance et grâce à l'implication d'institutions crédibles qui ont une expertise technique dans les domaines retenues par le MAEP.

Troisièmement, un questionnaire détaillé a été développé par les structures du MAEP continental pour servir de guide aux autoévaluations. Dans ce questionnaire, les domaines thématiques ont été décomposés en objectifs, sous-objectifs et indicateurs. Djibouti se servira du questionnaire comme guide minimal de l'autoévaluation et est donc encouragé à **identifier des questions additionnelles** jugées critiques pour son contexte spécifique.

Ainsi, les éléments clés suivants seront mis en avant :

- La période de mise en œuvre du mécanisme a été revue pour permettre de répondre à l'objectif de présentation du rapport d'autoévaluation devant les pairs en Janvier 2013.
- Le pays devait réaliser les activités préparatoires suivantes :

- ✓ Renforcer la Commission Nationale, afin de lui permettre de mener à bien son mandat.
 - ✓ S'assurer que chaque partie prenante est en interaction régulière avec sa base et la briefe sur l'état d'avancement du processus.
 - ✓ Lancer les processus de consultations préliminaires.
 - ✓ Mettre en œuvre la stratégie rationnelle de communication adoptée.
- Les parties prenantes clés telles que le Parlement, les Partis politiques, les Médias, les Instituts de Recherche et l'Enseignement Supérieur, les établissements paraétatiques et autres devraient être fortement impliqués.
 - Le monde des affaires devrait participer de manière vigoureuse au sein de la Commission Nationale.
 - Les syndicats et l'approche genre devraient être pris en compte pour renforcer le résultat du processus, notamment par l'amélioration de l'évaluation interne et du plan d'action.
 - Le questionnaire standard peut être amendé pour que l'évaluation interne couvre effectivement tous les secteurs, plutôt que de se limiter au gouvernement et au monde des affaires.

Partie 3 : PRODUITS ATTENDUS

Le présent projet d'appui comprend les produits attendus suivants:

(i) La Commission Nationale de Mise en œuvre du MAEP est mise en place et est fonctionnelle ;

(ii) Le Rapport d'Auto évaluation élaboré et transmis aux instances compétentes ;

(iii) Le rapport de l'équipe d'évaluation est élaboré et transmis au Secrétariat du MAEP ;

(iv) Les recommandations sont mises en œuvre et le processus MAEP est institutionnalisé et pérennisé à Djibouti.

Objectif spécifique-1 : Sensibiliser les principaux acteurs du MAEP, Installer, Opérationnaliser Légaliser, les Structures de gestion et de Gouvernance du processus MAEP à Djibouti.

- (i) Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale est désigné comme point focal du MAEP ;
- (ii) La Commission Nationale de Mise en œuvre du MAEP est mise en place et est fonctionnelle,
- (iii) Le Secrétariat Technique National est installé et pleinement opérationnel,
- (iv) Les Sous comités techniques sont constitués et opérationnels,
- (v) Les textes légaux et règlementaires sont pris et vulgarisés,
- (vi) Le Mémoire d'Entente (MoU) sur les Missions d'Evaluation Technique et la visite d'évaluation dans le pays est signé.

Objectif spécifique-2 : Organiser et appuyer la réalisation l'autoévaluation de la Gouvernance à Djibouti

- (i) Tous les acteurs politiques et socio-économiques sont impliqués dans le processus du MAEP,

- (ii) Les structures nationales impliquées bénéficient d'un renforcement de capacités .
- (iii) Les contrats de recrutement des Instituts Techniques de Recherche recrutés sont finalisés et signés par le PNUD ;
- (iv) Le Rapport d'Auto évaluation élaboré, validé par un forum élargi est transmis au Secrétariat Continental du MAEP,

Objectif spécifique-3 : Faciliter et appuyer les travaux de l'Equipe Internationale d'Evaluation

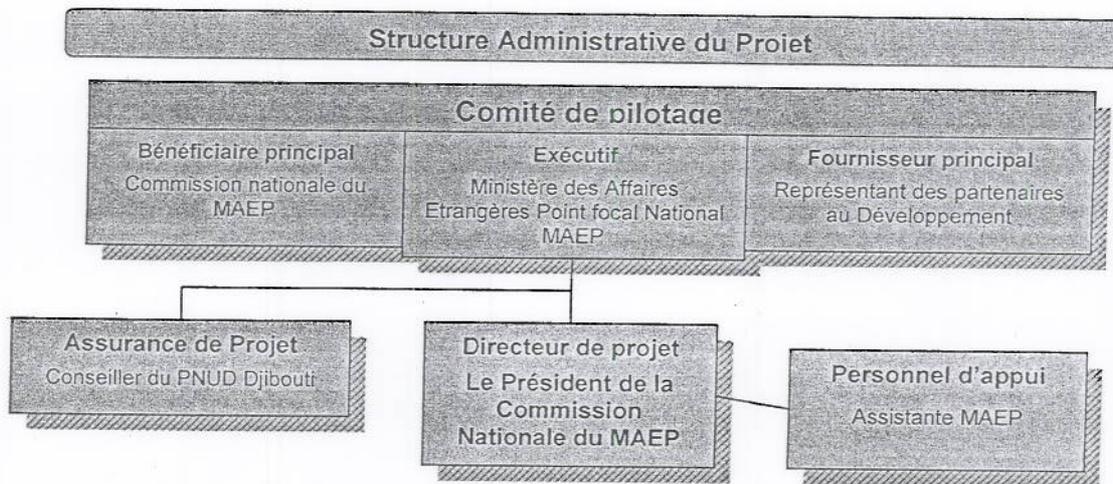
- (i) Une mission d'évaluation est reçue dans le pays et un plan de travail est élaboré ;
- (ii) Toute la logistique pour accueillir la mission d'évaluation est assurée ;
- (iii) Le rapport de l'équipe d'évaluation est élaboré et soumis au gouvernement ;
- (iv) Les commentaires du gouvernement sont envoyés au secrétariat continental du MAEP et au Panel du MAEP dans les 60 jours après le Rapport de l'équipe d'évaluation ;
- (v) Egalement, un Plan d'Action préliminaire est élaboré par le Gouvernement et est soumis au secrétariat continental et au Panel ;
- (vi) Le rapport d'Evaluation de Djibouti et les commentaires du pays sont soumis au Forum du MAEP par le Secrétariat Continental.

Objectif spécifique-4 : Organiser la vulgarisation, l'institutionnalisation et le suivi des recommandations du rapport Final MAEP.

- (i) Le Rapport d'Evaluation de Djibouti est validé par le Forum des Chefs d'Etats membres du MAEP et vulgarisé par la suite ;
- (ii) Le cadre de suivi des recommandations est intégré dans les structures nationales du gouvernement ;
- (iii) Le processus du MAEP est institutionnalisé et pérennisé à Djibouti ;

Partie 4. ARRANGEMENTS DE GESTION

La modalité de gestion NEX (National Exécution) a été retenue pour l'exécution administrative du projet MAEP Djibouti. Car, le projet accorde une importance capitale au renforcement des capacités programmatique, de gestion et de suivi-évaluation des indicateurs de bonne gouvernance par les structures nationales ou locales et les acteurs impliqués, pour leur responsabilisation dans la gestion de ce projet et son appropriation locale et nationale. Néanmoins, tous les fonds mobilisés seront versés dans un compte projet du PNUD ouvert à cet effet et placés sous la gestion financière du PNUD qui en fera le point régulièrement au gouvernement et aux autres partenaires. Les décaissements seront effectués selon les plans d'actions et chronogrammes d'activités retenus et validés par la Commission Nationale MAEP sur Demandes de Paiement Directs (DPD) du Président de la Commission Nationale MAEP Djibouti.



- a. Supervision (« Assurance de Projet ») : le Conseiller au Programme Gouvernance du PNUD est chargé de la supervision du Projet. Il s'assure que des mécanismes de gestion adéquats sont en place, permettant de garantir la transparence et la responsabilité des activités du Projet. Il est aussi chargé d'approuver les DPD émises par le Directeur de projet.
- b. Gestion du Projet : le Point Focal National, c'est-à-dire le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, désignera le Directeur du Projet, c'est-à-dire le Président de la Commission Nationale du MAEP, qui sera responsable, entre autre, de la préparation et la révision du Plan de Travail Annuel (PTA), de la planification et l'organisation des réunion de suivi, de la gestion du personnel administratif et technique, de la coordination des activités vis-à-vis des parties prenantes.
- c. Pilotage/Suivi du Projet : la fonction de suivi et de pilotage du Projet sera assurée par un Comité de Pilotage composé de cinq membres : un représentant du PNUD, un représentant des PTFs, Le Secrétaire Exécutif du PNBG- RC, un représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, point focal du MAEP (Exécutif) et un représentant de la Commission Nationale du MAEP (bénéficiaire principal). Ses tâches sont, entre autre, celles de suivre la gestion du Projet (par rapport aux indicateurs de résultat), d'effectuer des visites de terrain, de faire élaborer les révisions budgétaires.

5. APPORTS

Apports du PNUD

L'assistance du PNUD portera sur :

- (i) la mobilisation des ressources pour le projet auprès des partenaires
- (ii) les appuis techniques pour soutenir le processus du MAEP
- (iii) la fourniture de fongibles et la reproduction des documents

Apports du Gouvernement

Le gouvernement fournira en nature tous les frais locaux et de fonctionnement de la Commission Nationale du MEP

- I. il fournira des locaux adéquats et équipés pour les membres de l'équipe du programme ;
- II. il mettra à la disposition des experts recrutés les moyens de transport nécessaires à l'exercice de leur fonction ;
- III. pour les formations prévues dans le cadre du projet, il mettra à la disposition une salle convenablement équipée et assurera le transport des participants et des formateurs.
- IV. la mobilisation des ressources des partenaires pour le financement requis

6. DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT

Les ressources de ce projet devront être mobilisées à hauteur de 405.780 \$ par le Gouvernement et le PNUD la mise en œuvre des activités de ce plan. Il s'agit de créer un basket funds pour recevoir la contribution des partenaires intéressés par cette initiative

Partie 7. CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

En conformité avec les procédures de Gestion Axée sur les Résultats mises en œuvre par le PNUD, le suivi du projet s'opérera de la façon suivante :

1. Les outils de suivi :

Un ensemble d'outils de suivi seront établis et mis à jour régulièrement par le Directeur de Projet, à savoir : le journal des risques, le journal des problèmes et le journal des enseignements tirés.

- Evaluation des progrès. Sur une base trimestrielle, une évaluation de la qualité notera les progrès accomplis vers la réalisation des résultats clés attendus.
- Le journal des problèmes. Un journal des problèmes rencontrés sera établi et mis à jour par le Directeur de projet afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou des requêtes de changement.
- Le journal des risques. Basé sur l'analyse initiale de risques potentiels, un journal des risques sera établi et régulièrement mis à jour par la revue de l'environnement extérieur qui pourrait affecter la mise en oeuvre du projet.
- Le rapport trimestriel d'activités. Sur la base des informations enregistrées dans ces journaux, un rapport trimestriel d'activités sera soumis par le Directeur de projet au Comité de pilotage sous couvert de l'Assurance du Projet.
- Le journal des enseignements à tirer. Un journal des leçons tirées sera établi et régulièrement mis à jour pour assurer la continuité du processus d'apprentissage et d'adaptation en cours dans l'Organisation, et de faciliter la préparation d'un rapport des leçons apprises en fin projet.
- Le plan de suivi-évaluation. Un plan de suivi-évaluation sera établi et mis en œuvre pour suivre les activités et événements clés de management.
- Le rapport de revue annuelle. Un Rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur de projet et partagé avec le Comité de pilotage sous couvert de l'Assurance du Projet.

2. Les revues

- Revue annuelle de projet. Une revue annuelle du projet sera conduite pendant le quatrième trimestre de l'année 2012, pour évaluer la performance du projet et apprécier le Plan de Travail Annuel (AWP) pour les prochaines années. Au cours de la dernière année du projet, la revue sera une évaluation finale. Cette revue sera conduite par le Comité de pilotage du projet et devra impliquer les autres parties prenantes.
- Réunions de suivi : réunions de suivi mensuelles entre le Directeur du Projet et le Chargé de Programme PNUD (« Project Assurance ») ; réunions bimensuelles de suivi du Comité de Pilotage, ou à la demande, en cas de déviation identifiée par le Directeur ou le Chargé de Programme PNUD.
- Visites de terrain : des visites de terrain ciblant les actions de communication sociale et les Projets identifiées par le Comité de Pilotage seront effectuées sur base trimestrielle par le Directeur de Projet et le Chargé de Programme PNUD.

- Evaluation de projet. Dans le cas où une évaluation de projet est requise, une justification et une programmation de l'évaluation devront être fournies en fin de mandat. Une évaluation de projet sera requise au regard, à la fois, de la complexité du projet et de son caractère novateur.

Partie 8. CADRE LEGAL

Le présent descriptif constitue l'instrument visé à l'article premier de l'Accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement de Djibouti et le Programme des Nations Unies pour le Développement et signé par les parties concernées en Octobre 1979.

Aux fins de cet Accord, l'organisme du pays hôte chargé de l'exécution sera l'organisme coopérant du Gouvernement visé dans l'Accord.

Conformément à l'article III de l'Accord type d'assistance de base, la responsabilité pour la sûreté et la sécurité de l'Agence d'exécution, de son personnel et de son patrimoine ainsi que du patrimoine du PNUD détenu par l'Agence d'exécution sont du ressort de l'Agence d'exécution. L'Agence d'exécution devra:

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et l'administrer en tenant compte de la situation sécuritaire du pays ou de la zone où les activités ont lieu;
- b) Assumer tous les risques et obligations relatifs à la sécurité de l'Agence d'exécution, et la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

Le PNUD agit dans ce projet comme Agence d'Exécution des bailleurs de fonds, et tous droits et privilèges appartenant au PNUD en dehors de l'accord de base seront étendus mutatis mutandis à ces bailleurs de fonds.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'aient pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- les révisions ou additions à n'importe quelle annexe du Document du Projet ;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités du projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation;
- les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus du programme, pour l'accroissement, dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme.

Des modifications substantielles ne pourront être apportées au présent descriptif qu'avec l'accord des différentes parties dans les cas suivants :

- les révisions ayant pour effet d'apporter des changements majeurs sur les effets et les produits ;
- les changements majeurs dans les arrangements de gestion.

<p>Effet attendu tel que formulé dans le Cadre des Résultats et des Ressources du Programme Pays : Tous les acteurs (gouvernement, Parlement, secteur privé, régions, société civile) participent à la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement</p> <p>Indicateurs d'Effets tels que dans le Cadre des Résultats et des Ressources du Programme Pays : Rapport du MAEP disponible</p> <p>Domaine de résultat clé (du plan stratégique 2012-2016): Gouvernance démocratique</p> <p>Stratégie de partenariat: Les PTFs financent l'évaluation interne et appuient les autres parties prenantes (développement économique et social). Le Ministère Focal effectue un plaidoyer vigoureux en vue de mobiliser les ressources nécessaires au MAEP auprès des PTFs identifiés dans le document de projet.</p> <p>Intitulé du projet et ID (ATLAS Award ID): MAEP Djibouti (Appui à l'Opérationnalisation du MAEP au Djibouti)</p>		<p>COUTS ESTIMES en US</p> <p>101 445</p>	
<p>PRODUITS</p> <p>CIBLES POUR 2012</p>		<p>ACTIVITES INDICATIVES</p>	
<p>Le Gouvernement de Djibouti met en œuvre efficacement le processus du MAEP Djibouti et le Rapport National MAEP et plan d'actions sont disponibles</p>	<p>La Commission Nationale de Mise en œuvre du MAEP est mise en place et est fonctionnelle</p> <p>Le Secrétariat Technique National est installé et pleinement opérationnel</p> <p>Les Sous commissions techniques sont constituées et opérationnelles</p> <p>Les textes légaux et réglementaires sont pris et vulgarisés.</p> <p>Les ressources financières nécessaires au MAEP sont mobilisées sous la direction du Ministère focal</p>	<p>1. Opérationnaliser Légaliser, les Structures de gestion et de Gouvernance du processus MAEP à Djibouti.</p> <p>i. La Commission Nationale de Mise en œuvre du MAEP est mise en place et est fonctionnelle,</p> <p>ii. Le Secrétariat Technique National est installé et . pleinement opérationnel,</p> <p>iii. Les Sous comités techniques sont constitués et opérationnels,</p> <p>iv. Les textes légaux et réglementaires sont pris et vulgarisés,</p> <p>v. Le Mémoire d'Entente (MoU) sur les Missions d'Evaluation Technique et la visite d'évaluation dans le pays est signé.</p>	<p>101 445</p>
		<p>2. Organiser et appuyer la réalisation l'autoévaluation de la Gouvernance à Djibouti</p> <p>i. Tous les acteurs politiques et socio-économiques sont impliqués dans le processus du MAEP,</p> <p>ii. Le Rapport d'Auto évaluation élaboré et transmis aux instances compétentes,</p> <p>iii. Les structures nationales impliquées bénéficient d'un renforcement de capacités.</p>	<p>101 445</p>
		<p>3. Faciliter et appuyer les travaux de l'Equipe Internationale d'Evaluation</p> <p>i. Le rapport de l'équipe d'évaluation est élaboré et transmis au Secrétariat du MAEP</p> <p>ii. Les structures nationales impliquées bénéficient de l'expertise internationale et du renforcement des capacités.</p>	<p>101 445</p>

	<p>4. Organiser la vulgarisation, l'institutionnalisation et le suivi des recommandations du rapport Final MAEP.</p> <ul style="list-style-type: none">i. Le Rapport MAEP pour Djibouti est validé et vulgariséii. Un comité National de Suivi des recommandations est constituéiii. Le processus MAEP est institutionnalisé et pérennisé à Djibouti.	101 445
--	--	---------

IV. Plan de Travail Annuel

Années 2012

RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES PREVUES	PERIODE				Source des fonds	BUDGET PREVU Montant (US\$)
		T1	T2	T3	T4		
Le Gouvernement de Djibouti met en œuvre efficacement le processus du MAEP Djibouti et le Rapport National MAEP et plan d'actions sont disponibles	<p>1. Opérationnaliser <u>Légaliser, les Structures de gestion et de Gouvernance du processus MAEP à Djibouti.</u></p> <p>i. La Commission Nationale de Mise en œuvre du MAEP est mise en place et est fonctionnelle, ii. Le Secrétariat Technique National est installé et . pleinement opérationnel, iii. Les Sous comités techniques sont constitués et opérationnels, iv. Les textes légaux et réglementaires sont pris et vulgarisés, v. Le Mémorandum d'Entente (MoU) sur les Missions d'Evaluation Technique et la visite d'évaluation dans le pays est signé.</p>	x	x				101445
	<p>2. Organiser et appuyer la réalisation l'autoévaluation de la Gouvernance à Djibouti</p> <p>i. Tous les acteurs politiques et socio-économiques sont impliqués dans le processus du MAEP, ii. Le Rapport d'Auto évaluation élaboré et transmis aux instances compétentes, iii. Les structures nationales impliquées bénéficient d'un renforcement de capacités.</p>	x	x	x			101445

<p><u>l'Equipe Internat. de l'Evaluation</u></p> <p>i. Le rapport de l'équipe d'évaluation est élaboré et transmis au Secrétariat du MAEP</p> <p>ii. Les structures nationales impliquées bénéficient de l'expertise internationale et du renforcement des capacités.</p> <p>iii. Le Plan d'Action National est rédigé</p>	x	x	x	x	101445
<p><u>4. Organiser la vulgarisation, l'institutionnalisation et le suivi des recommandations du rapport Final MAEP.</u></p> <p>i. Le Rapport MAEP pour Djibouti est validé et vulgarisé</p> <p>ii. Un comité National de Suivi des recommandations est constitué</p> <p>iii. Le processus MAEP est institutionnalisé et pérennisé à Djibouti.</p>	x	x	x	x	101445

Annexe-3 : Budget Global du MAEP à Djibouti

PART DU GOUVERNEMENT DJIBOUTIEN				
	Quantité	Durée (en mois)	Coût Unitaire (en US\$)	Coût Total (en US\$)
I. Personnel du Secrétariat National				
Secrétaire National		16	2000	32 000
Président coordinateur national		16	2500	40 000
Secrétaire de Direction		16	1000	16 000
Comptable Gestionnaire		16	1500	24 000
Chauffeur		15	450	6 750
Femme de ménage		15	255	3 825
TOTAL I :				122 575
II. Equipement				
1) Matériels à acheter				
Pc portable	1		1700	1700
Vidéo Projecteur	1		900	900
Clé USB	10		30	300
Fournitures de bureau		13	1500	19500
Produits d'entretien		13	500	6500
Carburant		13	560	7280
Total matériels à acheter :				36180
2) Matériels fournis par le gouvernement				
Ordinateur	4		510	2040
Imprimante	4		315	1260

Onduleur	4		200	800
Photocopieuse	1			1760
Fax	1			370
Téléphone		18	250	4500
Internet		18	120	2160
Location du siège		18	850	15300
Electricité et eau		18	450	8100
Mobilier				5200
Climatiseurs	3		800	2400
Réfrigérateur	1			400
Total matériels fournis par le gouvernement :				44290
Total II :				80470

PART DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

	Quantité	Durée (en mois)	Coût Unitaire (en US\$)	Coût Total (en US\$)
III. Consultants				
Consultant en Communication		12	1200	14400
Consultant en Gouvernance		12	1200	14400
TOTAL II :			28800	
IV. Instituts des Recherches Techniques				
Gouvernance démocratique et politique				65 000
Gouvernance				65 000